

L'an deux mille dix-neuf et le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 14 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESCHI Serge, Maire.

Présents :

MM. BESCHI Serge, CASAGRANDE Gilles, FERREIRA Michel, LAYE Bernard, MOUQUERON Yanick, NAHUM André, ODDOS David,
Mmes CARON Anne-Marie, HAREL Nadine, MASSON Yvonne, PERINO Marie-France, ROJAS Angélique, THIRIAL Aline

Absents :

DIAMANTENIOS Alexis, GUIGNIER Michel, MIMOUN Alain, BRUNET Marlène, CHANTRE Carine, EYRAUD Catherine,

Secrétaire de séance : Michel FERREIRA

Objet : Mise à disposition du chapiteau et tarifs

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que la Commune a récupéré le chapiteau de la CCM et qu'elle a en charge sa mise à disposition auprès des collectivités et associations du territoire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer valider le projet de convention de mise à disposition ci-annexé, et de fixer les tarifs de cette mise à disposition

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISENT** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition
- **ARRESENT** les tarifs de mise à disposition suivants :
 - location : 250 €
 - frais de montage : 250 €
 - caution : 500 €
 - gratuité pour les associations ayant leur siège social à la Motte d'Aveillans

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission
en Préfecture et de son affichage

Le Maire,
Serge BESCHI



En Mairie, le 20 juin 2019
Le Maire,
Serge BESCHI

